

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

FOUCHERANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan des hauteurs

Approuvé par le conseil
communautaire :
le 18 décembre 2019

Plan au 1:600

Hauteurs bâties maximales avec combles ou attiques :

- Maximum de 6m
- Maximum de 9m
- Minimum de 6m et maximum de 9m

Autres éléments :

- Zone concernée par le plan des hauteurs
- Bâtiments
- Limites des parcelles



0 25 50 m

Localisation de la zone concernée sur la commune

